



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Par la suite, dans le paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport écrit tous les trois mois.

2. Depuis mon dernier rapport en date du 10 juin 2005 (S/2005/380), le Sous-Secrétaire général, Tuliameni Kalomoh, a fait le point avec les membres du Conseil le 12 août 2005 sur les faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau, dont le premier tour des élections présidentielles, le 19 juin 2005, et surtout le deuxième tour de ces mêmes élections, qui a eu lieu le 24 juillet 2005.

3. Le présent rapport se concentre sur l'évolution de la situation depuis l'exposé d'août et présente, comme suite à la demande formulée par le Conseil dans la déclaration de son président en date du 19 août 2005 (S/PRST/2005/39) des recommandations concernant la mise à jour du mandat et du rôle du BANUGBIS dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau au-delà de la période de transition.

II. Situation politique

4. Au cours de la période considérée, la situation politique du pays est demeurée fragile. Le deuxième tour des élections présidentielles s'est déroulé dans des conditions pacifiques, libres, régulières et transparentes et la phase finale de la transition politique entamée le 14 septembre 2003 a été menée à bien. Au lendemain du scrutin, le refus de l'un des principaux candidats à l'élection présidentielle, M. Malam Bacai Sanhá, et de son parti, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), d'accepter les résultats provisoires (la majorité des voix allant à M. Nino Vieira, avec 52,35 % contre 47,65 % pour M. Sanhá) a suscité



l'amertume et de graves divisions politiques. Les tensions persistaient lorsque ce dernier a rejeté à nouveau les résultats définitifs rendus publics le 10 août 2005.

5. Grâce à la médiation de l'Envoyé spécial du Président de l'Union africaine, le Président Pedro Rodrigues Pires du Cap-Vert, qui a encouragé la Commission électorale nationale à publier les résultats définitifs et M. Sanhá à saisir la justice pour faire valoir ses revendications électorales, ce dernier a fait officiellement appel devant la Cour suprême et annoncé son intention d'accepter la décision de la Cour. Le 19 août 2005, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne a publié une déclaration à la presse confirmant que les élections présidentielles avaient été bien organisées et s'étaient déroulées dans la transparence et le respect des grands principes internationaux applicables aux élections démocratiques. Elle a ajouté que, d'après la loi électorale de la Guinée-Bissau, tous les recours juridiques avaient été épuisés, ce qui n'a pas empêché M. Sanhá et le Premier Ministre Gomes, Président du PAIGC, lors d'une réunion de ce parti, le 20 août, de rejeter l'arrêt rendu par la Cour suprême.

6. Pour tenter de ramener le calme, le 22 août, le Président Fradique de Menezes de Sao Tomé-et-Principe, Président en exercice de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) s'est rendu à Bissau pour une courte visite au cours de laquelle il a rencontré les dirigeants du pays, dont M. Sanhá, et demandé à toutes les parties de s'abstenir de tout acte susceptible de menacer la paix, la stabilité et le progrès du pays et de faire prévaloir le dialogue et l'unité. Le 26 août, la deuxième demande d'annulation des résultats du scrutin présentée par M. Sanhá a elle aussi été rejetée par la Cour suprême qui a estimé ne pas disposer d'éléments judiciaires suffisants pour se prononcer à ce sujet.

7. La communauté internationale, et en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CPLP, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies (ONU), ont coopéré étroitement et efficacement et coordonné leurs efforts pour réduire les tensions électorales tandis que le BANUGBIS fournissait un appui logistique au nouveau bureau de la CPLP à Bissau.

8. Au cours de la période électorale, la neutralité politique des forces armées a été cruciale pour maintenir le calme pendant les élections. Sous l'autorité du chef de l'état-major, le général Tagme Na Waie, les forces armées ne sont intervenues pour maintenir l'ordre qu'à la demande du président de transition, M. Henrique Pereira Rosa, en coordination avec les services de police et d'application des lois. Les appels à la tolérance civile lancés par les organisations de la société civile aux deux candidats et à leurs partisans ont contribué de façon positive à ces efforts. Dans ses déclarations publiques après son élection, le Président élu, M. Vieira, a annoncé qu'il respecterait la séparation des pouvoirs et collaborerait avec les institutions démocratiquement élues.

9. Tout au long du processus électoral, l'attention des acteurs nationaux a été monopolisée par les élections. Au cours de cette période, le BANUGBIS a fait usage de ses bons offices pour encourager le dialogue avec les acteurs politiques, militaires et civils de façon à gérer au mieux les diverses crises qui sont survenues. Pour s'acquitter de son mandat qui consistait à renforcer la capacité nationale de prévention et de gestion des conflits, il a invité une association ayant ses bureaux à Genève, WSP International, à envisager la possibilité de mener un programme de recherche ouvert à tous qui porte sur les principales sources de tension et les

moyens d'assurer un développement stable. En août, WSP International a commencé ses préparatifs avec l'Institut national d'étude et de recherche à Bissau.

10. Les membres du Conseil se souviendront que dans mon rapport au Conseil daté du 16 mars 2005 (S/2005/174), j'avais formulé des recommandations sur la façon dont le BANUGBIS pourrait adapter ses capacités aux exigences de son mandat aux termes de la résolution 1580 (2004) du Conseil de sécurité; j'y décrivais aussi les activités qui contribueraient à engager résolument la Guinée-Bissau dans un processus de paix tourné vers l'avenir.

11. Les activités du BANUGBIS de mars à août 2005 ont donc tourné autour des deux axes suivants : a) gestion et règlement des crises en série inhérentes au processus de transition politique et aux élections pour assurer le retour à l'ordre constitutionnel; et b) création d'un climat de confiance suffisant et d'une bonne relation de travail avec les acteurs nationaux et partenaires internationaux en prévision de la phase critique de consolidation de la paix postérieure à la transition.

12. Une fois la transition politique terminée, le BANUGBIS jouera un rôle de facilitateur entre organismes des Nations Unies et avec l'extérieur en vue de la mise en place de mécanismes et initiatives autonomes de consolidation de la paix nationale plutôt que de partie prenante directe au processus de renforcement de la paix. Pour ce faire, il reprendra son travail de relations publiques et ses bons offices, ainsi que ses activités de formation et de renforcement des capacités notamment dans le domaine de la gestion et la résolution constructives des conflits. Mes recommandations sur la façon d'adapter le mandat du BANUGBIS pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions figurent aux paragraphes 35 à 37 du présent rapport.

III. Aspects économiques et sociaux

13. La situation économique et financière demeure difficile en grande partie à cause du manque de ressources internes et externes. Le Gouvernement n'en a pas moins fait des efforts considérables pour améliorer l'administration fiscale et limiter les dépenses au minimum. Comme l'a indiqué la mission du Fonds monétaire international (FMI) en visite dans le pays en juillet, au cours des six premiers mois de 2005, les montants recouvrés au titre de l'impôt ont dépassé de 41% les prévisions et les dépenses ont été relativement maîtrisées. Bien que les traitements des fonctionnaires aient été versés jusqu'en juin 2005, le Gouvernement continue à éprouver des difficultés à remplir ses obligations en la matière d'autant que le déficit budgétaire prévu pour le deuxième semestre de 2005 pourrait atteindre 12,5 milliards de francs CFA. Si la gestion des recettes fiscales continue de s'améliorer, le programme suivi par le FMI devrait être remplacé par un programme d'assistance d'urgence postconflit à négocier au deuxième semestre.

14. À long terme, la Guinée-Bissau espère bénéficier de la décision du Groupe des Huit (G-8) à son sommet de Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), d'annuler la dette multilatérale des pays les plus pauvres. À plus court terme, la table ronde des donateurs prévue pour novembre 2005 devrait être une occasion majeure pour la Guinée-Bissau de s'attaquer aux problèmes de développement qu'elle connaît. L'organisation de cette table ronde suppose toutefois qu'il y ait stabilité institutionnelle et que la communauté internationale apporte un appui de fond. Avant sa convocation, il est urgent que la communauté internationale montre à la population du pays les avantages évidents et rapides qui sont à retirer

des efforts actuels de consolidation de la paix. Pour ce faire, des projets à impact rapide dirigés par les communautés et exécutés par les organisations non gouvernementales d'une valeur de 1,5 millions de dollars ont été soumis aux donateurs pour financement dans le but de répondre aux besoins des groupes vulnérables et de mobiliser un soutien populaire renouvelé en faveur du processus de paix.

15. Suite à l'annonce officielle d'une épidémie de choléra par le Gouvernement, le 21 juin 2005, les organismes des Nations Unies ont soutenu activement les efforts des autorités nationales pour combattre la maladie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé à fournir des articles de santé et des supports d'éducation, d'information et de communication et appuyé les activités d'information communautaires. Elles font partie de l'équipe spéciale créée par le Gouvernement pour suivre l'évolution de l'épidémie et formuler les recommandations qui s'imposent. On craint que la saison des pluies et les mauvaises conditions sanitaires contribuent à la propagation de la maladie. Une aide supplémentaire pourra alors s'avérer nécessaire.

IV. Aspects militaires et sécuritaires

16. Les membres du Conseil se souviendront qu'à la demande du Gouvernement, j'avais envoyé une mission en Guinée-Bissau en début d'année en vue d'un projet multidisciplinaire axé sur le problème de la prolifération des armes légères dans ce pays. Suite à cette mission, une proposition de projet avait été élaborée qui avait pour volets principaux la fourniture d'une assistance en vue de la création d'une commission nationale des armes légères et l'exécution d'un projet expérimental de collecte et de destruction des armes légères à Bissau. Le projet est en grande partie financé et ses activités devraient commencer dans les mois à venir dans le cadre du mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères de l'ONU.

17. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le BANUGBIS continuent de soutenir la réforme des services de sécurité. À la demande des autorités nationales, ce dernier a fait appel à un expert national pour aider les forces armées à élaborer un descriptif de projet concernant la réforme. En réponse à la demande adressée par le BANUGBIS aux partenaires de la Guinée-Bissau, une équipe de conseillers du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord compte se rendre sur place en octobre pour appuyer les efforts faits par le Bureau pour prodiguer assistance et conseils à la Guinée-Bissau aux fins de l'élaboration d'une feuille de route en vue d'une réforme globale et crédible des services de sécurité. La CEDEAO, la CPLP, l'Union africaine et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux se sont déclarés prêts à aider le Gouvernement à préparer et mener à bien cette réforme.

18. Pour améliorer le fonctionnement des services de police, toujours entravé par le manque de ressources, lutter contre la criminalité et combattre la montée du crime organisé, 250 policiers ont été envoyés en stage en Angola pendant trois mois pour suivre une formation de base. Le principal sujet de préoccupation demeure l'incapacité de la police de faire face à la montée du trafic de stupéfiants transitant entre l'Amérique du Sud et l'Europe, faute de moyens d'enquête et de mesures de prévention.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

19. Le BANUGBIS poursuit ses efforts pour améliorer le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit notamment au sein des services de sécurité. Avant le deuxième tour des élections, il a, à l'intention de 23 officiers de police de toutes les régions du pays, organisé un cours de formation de deux jours portant sur les procédures opérationnelles et tactiques de base applicables à la lutte antiémeutes et aux barrages routiers et sur les principes et les règles de conduite à respecter en matière d'emploi de la force et de détention. Il convient de noter que, pendant les élections, la liberté d'expression et d'information, d'opinion et de réunion a été respectée.

20. Vu que l'amnistie générale concernant toutes les personnes impliquées dans des coups d'état depuis l'indépendance en 1974 jusqu'à octobre 2004 fait toujours l'objet d'un débat parlementaire, le BANUGBIS prévoit d'organiser, à l'intention des acteurs politiques, civils et militaires, des séminaires sur les implications plus larges d'une telle amnistie et les modalités de justice transitionnelle.

21. Le BANUGBIS a participé aux cours de formation d'officiers des forces armées et des services de police organisés à Bissau et dans les différentes régions en coopération avec le programme national de lutte antisida et l'expert des Nations Unies chargé de coordonner cette lutte. Cette formation insistait aussi sur la nécessité de combattre la violence contre les femmes et la discrimination et l'opprobre dont souffrent les séropositifs et les malades du sida.

22. Pour progresser dans l'élaboration du rapport initial du Gouvernement sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le BANUGBIS et l'UNICEF ont fourni une assistance technique à l'Institut des femmes et des enfants avec des consultants de l'UNICEF en matière de financement en vue de l'achèvement du rapport en question.

VI. Observations et recommandations

23. L'aboutissement du processus électoral marque la fin de la période de transition et le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel. Je tiens à féliciter la population de la Guinée-Bissau qui a permis la tenue d'élections dans le calme en se rendant pacifiquement et massivement aux urnes pour élire un nouveau président. Je tiens également à saluer le Gouvernement de transition et la Commission électorale nationale qui ont organisé avec succès le processus électoral et veillé à ce que les principes essentiels régissant la tenue d'élections démocratiques soient respectés.

24. Je souhaite rendre hommage au Président de transition, M. Pereira Rosa pour le courage, la sagesse et le sens exceptionnel de l'équité et de la justice dont il a fait preuve en dirigeant le pays tout au long d'une transition politique complexe et délicate et pour le soutien et l'excellent concours qu'il a apportés au BANUGBIS et à mes représentants pendant toute la période de transition.

25. Je tiens à mentionner la collaboration efficace entre le BANUGBIS et le PNUD qui ont tous deux contribué au succès des élections. À la demande des autorités nationales, le PNUD a coordonné l'aide internationale en vue du processus électoral et fourni une assistance technique tandis que le BANUGBIS assurait la

coordination des activités de toutes les missions d'observation internationales, à l'exception de celle de l'Union européenne.

26. Maintenant que le combat politique est terminé, le dialogue et la réconciliation doivent l'emporter sur les divisions au sein de la société de la Guinée-Bissau et entre partis politiques, qui ont été particulièrement évidentes pendant le processus électoral. Il est crucial que la Guinée-Bissau connaisse la stabilité politique pour consolider les progrès faits en matière de gouvernance, ce qui suppose d'importants efforts de renforcement de la confiance pour dissiper les tensions institutionnelles et encourager une cohabitation constructive entre organes de l'État. L'un des préalables essentiels de la consolidation de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit est le respect du pouvoir judiciaire, garant d'une véritable primauté du droit. À cet égard, je salue les déclarations de M. Vieira insistant sur l'unité, l'intégration et la reconnaissance de la séparation des pouvoirs entre organes de l'État.

27. La transition politique a pris fin, mais la Guinée-Bissau, qui est désormais entrée dans la phase délicate qui suit les élections, ne peut pas relever les multiples défis politiques et économiques qui l'attendent à court et à long terme sans une aide internationale. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle reste mobilisée et fournisse une aide au développement à la Guinée-Bissau. Dans ma lettre au Président Olusegun Obasanjo, du Nigéria, en date du 29 juillet 2005, j'ai souligné que la Guinée-Bissau était presque parvenue à rétablir complètement l'ordre constitutionnel et que, lorsqu'un nouveau président aurait été élu, les propositions à l'étude en vue du redressement économique et de la reconstruction à long terme, dont l'organisation d'une table ronde des donateurs, seraient examinées avec les acteurs nationaux et en particulier avec les nouveaux dirigeants du pays.

28. J'engage les partenaires de la Guinée-Bissau à participer activement à la table ronde en préparation. La communauté internationale devrait soutenir les initiatives de développement économique et d'équipement à impact rapide, dont certains volets sont en cours d'élaboration par le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies, pour faire bénéficier la population de la Guinée-Bissau des dividendes de la paix à court, moyen et long termes.

29. L'une des recommandations de mon rapport du 16 mars consistait à proposer une stratégie de l'ONU en matière de consolidation de la paix, à la fois globale et intégrée, sous l'égide du BANUGBIS et avec le concours de l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, qui soit un moyen important d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources.

30. Un projet de stratégie globale de consolidation de la paix a été élaboré et examiné avec les principaux acteurs nationaux. En résumé, il aligne les objectifs à court terme de la consolidation de la paix et de la stabilité politique sur les objectifs à moyen terme de la promotion du développement socioéconomique durable. Il sera appliqué de façon synergique et complémentaire avec les organismes et programmes des Nations Unies et axé sur la gouvernance, le renforcement de l'État, les droits de l'homme et la mobilisation des ressources.

31. La stratégie en question consiste à encourager le dialogue autonome entre tous les principaux protagonistes; à promouvoir la gouvernance et l'état de droit et le respect des droits de l'homme; à favoriser des relations harmonieuses entre les organes de souveraineté; à contribuer à la création de mécanismes fonctionnels autonomes de prévention des conflits et de réconciliation; à soutenir les efforts

nationaux de réforme des services de sécurité; à appuyer l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; et à mobiliser un soutien international en faveur des projets à impact rapide destinés à relever les défis immédiats auxquels doit faire face le pays.

32. Pour aider à mettre en œuvre cette stratégie, le BANUGBIS s'efforcera de faire converger les programmes d'action des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité d'une part et du développement d'autre part et formera des partenariats non seulement avec les organismes d'exécution des Nations Unies mais aussi avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les organisations de la société civile pour assurer le suivi de cette mise en œuvre. Les activités du Bureau viseront à encourager la prise en charge des opérations par le pays et la responsabilité, l'autonomie à moyen et à long terme et un important travail de renforcement des capacités. Le BANUGBIS fera usage de ses bons offices pour influencer sur les parties prenantes et les sensibiliser aux avantages et à l'intérêt de leur participation aux activités de consolidation de la paix.

33. Lorsque les institutions d'État recommenceront à fonctionner normalement, le BANUGBIS reprendra le processus structuré de dialogue entre acteurs nationaux qu'il avait lancé au premier semestre. Il organisera une série de stages de formation à la négociation et à la gestion des conflits destinés plus particulièrement aux partis et commissions parlementaires, aux représentants de la société civile et aux forces armées.

34. Les aspects du mandat du BANUGBIS ayant trait au rétablissement complet de l'ordre constitutionnel, à la tenue d'élections pacifiques, libres et régulières et à l'élaboration d'une stratégie des Nations Unies pour le rétablissement de la paix en Guinée-Bissau ont été menés à bien. L'implication des principaux acteurs nationaux et partenaires internationaux dans la réforme des services de sécurité dans le cadre plus large de la réforme de l'administration publique est en bonne voie. Les éléments de base d'une initiative nationale visant à faire face au problème des armes légères illicites ont été mis en place et sont en attente d'un financement.

35. Compte tenu de ce qui précède, je propose que les éléments du mandat du Bureau qui demeurent valables soient conservés et révisés comme suit :

a) Appuyer les efforts visant à consolider l'ordre constitutionnel, à encourager le dialogue politique et à promouvoir la réconciliation nationale et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme;

b) Aider à renforcer la capacité des institutions nationales de maintenir l'ordre constitutionnel, de prévenir et gérer les conflits et de consolider la paix et la démocratie;

c) Encourager et appuyer les mesures nationales de réforme des services de sécurité, et notamment l'instauration de relations stables entre les pouvoirs civil et militaire, dans le cadre de la réforme du secteur public, et contribuer à mobiliser un soutien international en faveur de ces mesures;

d) Encourager le Gouvernement à appliquer intégralement le Programme d'action relatif aux armes légères;

e) Dans le cadre d'une stratégie globale de consolidation de la paix, collaborer étroitement avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des

Nations Unies à la mobilisation d'une assistance financière internationale pour répondre aux besoins financiers et logistiques immédiats du Gouvernement, notamment en vue de projets à impact rapide, et mettre en œuvre sa stratégie nationale de reconstruction et de développement économique et social;

f) Développer la coopération avec l'Union européenne, la CEDEAO, la CPLP et les autres partenaires internationaux, ainsi que la coopération intermissions.

36. Ce nouveau mandat proposé mettra l'accent sur les initiatives répondant aux exigences de l'autonomie et de la prise en main des opérations par le pays, encourageant les synergies et la complémentarité entre organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et les institutions de Bretton Woods, de même que l'Union africaine, la CEDEAO et la CPLP, et privilégiant le dialogue, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la réforme des services de sécurité et la mobilisation des ressources.

37. Ces nouvelles attributions relevant du mandat du Bureau supposent un ajustement des ressources qui lui sont affectées. À cet égard, je tiens à réitérer mes précédentes recommandations concernant le renforcement du BANUGBIS qui figuraient dans mon rapport au Conseil en date du 16 mars 2005 et tenaient compte des priorités du pays à court, moyen et long termes. Certains postes existants devront être réaménagés et de nouveaux postes être créés, notamment : a) un poste de spécialiste des affaires politiques pour absorber la charge de travail supplémentaire que suppose la liaison avec la CEDEAO et la CPLP, la promotion du dialogue politique et les relations avec les donateurs et autres partenaires internationaux; b) un poste d'administrateur hors classe recruté sur le plan national pour assurer la liaison avec les acteurs nationaux; c) un poste de fonctionnaire des finances à pourvoir par les Volontaires des Nations Unies pour assurer la gestion efficace et rationnelle des finances du BANUGBIS; et d) un poste de traducteur-interprète en anglais/portugais. Le BANUGBIS aura besoin de fonds supplémentaires pour financer les frais de voyage à l'intérieur du pays et au niveau de la sous-région et tenir des consultations plus fréquentes avec le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales.

38. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à tout le personnel du BANUGBIS et à mon représentant pour la Guinée-Bissau pour leurs efforts inlassables et leur dévouement à leur mission de soutien de la population de la Guinée-Bissau dans sa lutte pour la paix, la démocratie et le développement.